



## **PROJET :**

Gestion rationnelle des polluants organiques persistants (POP) non intentionnels et des diphényles éthers polybromés (PBDE) pour réduire leurs émissions du secteur des déchets industriels

---

## **TERMES DE REFERENCE**

**RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL CHARGE D'UNE MISSION DE SUIVI EVALUATION RELATIVE AUX MICRO-FORMATIONS REALISEES PAR L'ONG CASES DANS CINQ (05) COMMUNES DU DISTRICT D'ABIDJAN ET DIX (10) VILLES DE L'INTERIEUR SUR LE PRINCIPE DES 3R (REDUIRE-REUTILISER-RECYCLER) ET SUR LES EFFETS NEFASTES DES MAUVAISES PRATIQUES DE GESTION DES DEEE ET VFV**

**AVRIL2025**

## 1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans le cadre d'une coopération continue avec le Fonds pour l'Environnement mondial (FEM), l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) met en œuvre, en collaboration avec le Gouvernement de Côte d'Ivoire, le projet financé par le FEM intitulé : « Gestion rationnelle des polluants organiques persistants non intentionnels (POPNI) et des diphenyles éthers polybromés (PBDE) pour réduire leurs émissions du secteur des déchets industriels » (uPOPCI).

Ce projet, tel qu'approuvé par le FEM le 4 octobre 2019, a pour objectif d'apporter des solutions spécifiques à l'émission des PBDE et des dioxines et furanes, composés chimiques toxiques issus des matériaux plastiques contenu dans des Véhicules en Fin de Vie et du brûlage à ciel ouvert des déchets électroniques.

Les conséquences négatives sur les écosystèmes et sur la santé humaine de ces rebuts industriels ont été largement documentées. Par conséquent, la démonstration et la dissémination des bonnes pratiques en matière de gestion écologiquement rationnelle des polluants provenant de ces déchets sont indispensables dans de nombreux pays, y compris en Côte d'Ivoire.

Le projet ambitionne de mettre en place un cadre réglementaire et institutionnel adapté à la gestion environnementale des DEEE et des VFV, de renforcer les capacités techniques des acteurs du secteur et de mettre à niveau le secteur du recyclage des déchets électroniques et Véhicules en Fin de Vie, et de créer des opportunités d'affaires dans le secteur.

La réalisation des objectifs du projet se fera suivant les composantes suivantes :

- I. Cadre légal et capacités institutionnelles ;
- II. Mise à niveau des capacités techniques pour la gestion rationnelle des PBDE et des émissions non intentionnelles de POP (POPNI) réduites ;
- III. Mise en place d'activités commerciales reposant sur une gestion rationnelle des matières plastiques ;
- IV. Suivi et évaluation du projet.

La consommation croissante d'Equipements Electriques et Electroniques (EEE) et de Véhicules est fortement liée au développement économique global, y compris la hausse des niveaux de revenu disponible, l'essor de l'urbanisation et de la mobilité et l'industrialisation continue de certaines régions du monde. En conséquence, les quantités de Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) et Véhicules en Fin de Vie (VFV) produites ne cessent d'augmenter à l'échelle mondiale, entraînant des risques pour la santé et l'environnement.

La gestion des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques est un défi dans de nombreux pays en développement, y compris en Côte d'Ivoire, qui est le destinataire des produits électriques et électroniques usagés provenant des pays industrialisés. Selon les estimations, entre 10 000 et 25 000 tonnes de déchets électroniques sont importées chaque année en Côte d'Ivoire (GEF, 2018).

Les conséquences négatives sur les écosystèmes et sur la santé humaine de ces rebuts industriels, couplé à un manque d'infrastructures et de services de gestion et recyclage des DEEE et VFV rend indispensable la démonstration et la dissémination des bonnes pratiques en matière de gestion écologiquement rationnelle des polluants provenant de ces déchets en Côte d'Ivoire. Le projet uPOPCI entend apporter des solutions spécifiques à l'émission des PBDE, des dioxines et furanes,

composés chimiques toxiques issus des matériaux plastiques contenu dans des Véhicules en Fin de Vie et du brûlage à ciel ouvert des déchets électroniques.

Pour ce faire et conformément au résultat 3.3.3 de la composante 3, le projet a effectué une série de micro-formations qui se sont tenues courant de l'année 2023 au niveau national.

Ces différentes formations dispensées par l'ONG CASES dans cinq (05) communes du district d'Abidjan (Cocody-Plateau-Koumassi-Abobo-Bingerville) et dix (10) villes de l'intérieur (Abengourou-Aboisso-Bouaké-Daloa-Dimbokro-Gagnoa-Lakota-Korhogo-San-Pedro-Yamoussoukro) ont porté sur le principe des 3R (Réduire, Réutiliser, Recycler) et sur les effets néfastes des mauvaises pratiques de gestion des polluants organiques persistants.

Divers rapports de formation ont été produits par l'ONG susvisée, confirmant ainsi la réalisation effective de l'activité à elle confiée.

A mi-parcours de la mise en œuvre du projet uPOPCI, il apparaît nécessaire de procéder au suivi évaluation des différentes micro-formations afin d'en évaluer les impacts sur les populations cibles.

Les présents Termes de référence sont élaborés pour le recrutement d'un Consultant individuel chargé d'effectuer une mission de suivi-évaluation des micro-formations réalisées par l'ONG CASES.

### **1. OBJECTIF GENERAL**

Cette mission a pour objectif de faire le suivi évaluation des micro-formations organisées par l'ONG CASES dans le cadre de la mise œuvre du projet uPOPCI pour évaluer leur impact sur les populations concernées.

### **2. OBJECTIFS SPECIFIQUES**

De façon spécifique Il s'agira de :

- faire des entretiens individuels avec la cible touchée par les micro-formations dans les différentes localités où les formations ont été dispensées ;
- évaluer les connaissances acquises sur la thématique des 3R (Réduire-Réutiliser-Recycler) au travers de quiz post-formation ;
- faire des évaluations pour dégager l'impact des micro-formations sur le quotidien des populations formées.

### **3. RESULTATS ATTENDUS**

Les résultats attendus de cette mission de suivi évaluation sont les suivants :

- les populations formées disposent effectivement de connaissances de base sur la thématique en lien avec la formation à savoir le principe des 3R (Réduire-Réutiliser-Recycler) ainsi que sur la gestion rationnelle des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et des véhicules en fin de vie (VFV) ;
- les populations formées se sont réellement familiarisées avec les pratiques liées au principe des 3R ;

- les populations cibles sont effectivement formées sur les effets néfastes en rapport avec les mauvaises pratiques de gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et des véhicules en fin de vie (VFV) et adoptent désormais des éco-gestes .

#### **4. METHODOLOGIE**

La mission se déroulera dans les cinq (05) communes du district d'Abidjan ainsi que dans les dix (10) villes de l'intérieur du pays où les micro-formations ont préalablement été dispensées par l'ONG CASES.

Les rapports produits par l'ONG CASES seront mis à disposition du suivi évaluateur par le projet uPOPCI afin de s'imprégner de la méthodologie de la formation utilisée ainsi que du nombre d'acteurs formés par communes et par villes visitées.

Le suivi évaluateur rentrera en contact avec les autorités administratives des dix (10) villes de l'intérieur, les responsables de l'ONG CASES ainsi que ceux de l'AFECAMCI pour faciliter l'accès aux populations cibles.

La date de la mission sera fixée après la phase de recrutement du Consultant.

#### **5. Durée de la mission**

La durée de la mission sera de trente-cinq (35) jours à compter de la date de signature du contrat, y compris la période de rédaction du rapport final de mission, selon la répartition suivante :

- ✓ Préparation de la mission : 05 jours ;
- ✓ Mission de suivi évaluation dans les cinq communes du district d'Abidjan (Cocody-Plateau-Koumassi-Abobo-Bingerville) : 05 jours ;
- ✓ Mission de suivi évaluation dans les dix (10) villes de l'intérieur (Abengourou-Aboisso-Bouaké-Daloa-Dimbokro-Gagnoa-Lakota-Korhogo-San-Pedro-Yamoussoukro) : 20 jours ;
- ✓ Rédaction du rapport de mission : 05 jours.

#### **6. PROFIL DU CONSULTANT**

Le Consultant doit :

- avoir au minimum un diplôme Bac+4 (Ingénieur ou Master) en Sciences et Gestion de l'Environnement, option Chimie, Santé et Environnement ou tout domaine connexe ;
- avoir un diplôme ou un certificat en suivi et évaluation des programmes et projets de développement ;
- avoir une expérience professionnelle avérée d'au moins cinq (05) années en suivi des projets et programmes de développement en matière d'environnement recevant des fonds publics ou cofinancés dont trois (03) années en qualité de Responsable suivi-évaluation sur un projet financé par le FEM ou tout autre partenaire technique financier ;
- avoir une bonne connaissance en matière de gestion des déchets industriels spécialement les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et des véhicules en fin de vie (VFV) ;
- avoir une bonne connaissance de la réglementation en matière d'environnement et surtout en matière de gestion des déchets et plus particulièrement des DEEE et VFV ;

- avoir évalué au moins deux (02) formations en matière de gestion de l'environnement et plus particulièrement des déchets reçues par des professionnels (services publics ou entreprises privées) ;
- avoir conduit au moins trois (03) formations en matière de gestion de l'environnement et plus particulièrement des déchets reçues par des professionnels (services publics ou entreprises privées) ;
- avoir une bonne connaissance de la langue française (oral et écrit).
- avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique, des logiciels bureautiques courants (World, Excel, PowerPoint) et de l'internet ;
- avoir de bonnes capacités rédactionnelles ;
- avoir une facilité de communication et être attentif.

## **7. MODE DE SELECTION DU CONSULTANT**

Le Consultant sera recruté par le Projet uPOPCI selon les règles et procédures en la matière.

## **08. FINANCEMENT**

Le financement de cette mission est assuré par le Projet uPOPCI et imputable sur la part de l'Etat notamment sur la ligne budgétaire **622110/Prestations extérieures**.

## **09. DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE**

Les dossiers de candidature seront reçus par mail et en version physique du 14 avril au 15 mai 2025, tous les jours ouvrés de la semaine de 08 heures à 16 heures au siège du projet uPOPCI sis à Cocody Riviera Bonoumin Cité Abri 2000, Secteur 3, Villa 103.

Les dossiers de candidature comportant : une lettre de soumission, un Curriculum Vitae en quatre (04) exemplaires originaux, une offre technique et une offre financière détaillée également en quatre exemplaires dont un original et trois copies, seront déposés sous pli fermé au plus tard **le Mercredi 14 mai 2025 à 10 heures 00 minute** porteront les mentions suivantes :

**« APPEL A CANDIDATURE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL POUR UNE MISSION DE SUIVI EVALUATION DE MICRO-FORMATION DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET uPOPCI ».**

La lettre de soumission sera adressée à Monsieur le Coordonnateur du Projet uPOPCI et dûment signé par le candidat.

Contacts: site web: [www.upopci.org](http://www.upopci.org)/email: [upopci@gmail.com](mailto:upopci@gmail.com)/ téléphone: 27 22 24 20 63/27 22 24 20 19; Cél : 01.42.72.92.92/07.48.86.86.67